



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Fonds de dotation Agir pour l'emploi - FAPE EDF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Fonds de dotation Agir pour l'emploi - FAPE EDF

Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 et le décret n° 2009-158 du 11 février 2009

Siège social : 4, rue Floréal 75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au conseil d'administration du fonds de dotation FAPE EDF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation FAPE EDF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Paris La Défense, le 15 juin 2023

Jérôme Eustache

Associé

FONDS DE DOTATION AGIR POUR L'EMPLOI EDF

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022

BILAN

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Détail des postes	Compte	Exercice clos au 31/12/2022	Exercice clos au 31/12/2021	variation €
ACTIF				
Avances & Acompte versés sur commandes				
Fournisseurs - avances et acomptes	4091000	0,00	0,00	0,00
Créances		556 316,00	4 490,00	551 826,00
Créances Clients	4110000	0,00	15,00	-15,00
Autres créances - Produits à recevoir	4687000	556 316,00	4 475,00	551 841,00
Valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Disponibilités		4 367 646,01	4 594 339,49	-226 693,48
Chèques à encaisser	5112000	0,00	27 010,00	-27 010,00
CREDIT DU NORD compte courant	5121100	48 319,51	171 947,98	-123 628,47
CREDIT DU NORD Compte sur livret	5121200	1 731 154,84	1 892 787,28	-161 632,44
CREDIT DU NORD Livret A	5121210	77 290,93	0,00	77 290,93
CREDIT COOPERATIF compte courant	5121300	517,89	1 010,69	-492,80
CREDIT COOPERATIF compte sur livret	5121400	1 994 735,42	1 992 742,68	1 992,74
CREDIT LYONNAIS compte courant	5121500	0,00	0,00	0,00
CREDIT LYONNAIS compte à terme	5121600	0,00	0,00	0,00
CNP contrat de capitalisation	5121700	514 171,89	508 840,86	5 331,03
Intérêts courus à recevoir	5187000	1 455,53	0,00	1 455,53
Charges constatées d'avance	4860000	7 176,00	196,00	6 980,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT		4 931 138,01	4 599 025,49	325 132,52
TOTAL GENERAL ACTIF				
		4 931 138,01	4 599 025,49	332 112,52
PASSIF				
Fonds Propres				
Report à nouveau Fondation de France	1027100	1 574 848,80	1 574 848,80	0,00
Dotations consommables	1027200	2 365 649,37	2 385 194,06	-19 544,69
Dotations inscrites au compte de résultat	1027900	-1 859 537,95	-2 254 604,71	395 066,76
TOTAL FONDS PROPRES		2 080 960,22	1 705 438,15	375 522,07
Dettes fourniss. & cptes rattachés				
Bénéficiaires des subventions	4011000	2 789 683,09	2 827 907,73	-38 224,64
Fournisseurs	4012000	7 677,36	1 830,64	5 846,72
Fournisseurs - Factures non parvenues	4082000	28 509,62	39 525,11	-11 015,49
Dettes fiscales et sociales		1 851,80	865,60	986,20
Etat impôts	4440000	1 851,80	865,60	986,20
Autres dettes		0,00	0,00	0,00
Créditeurs divers	4673000	0,00	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	4870000	22 455,92	23 458,26	-1 002,34
TOTAL DETTES		2 850 177,79	2 893 587,34	-43 409,55
TOTAL GENERAL PASSIF				
		4 931 138,01	4 599 025,49	332 112,52

COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Détail des postes	Compte	Exercice clos au 31/12/2022	Exercice clos au 31/12/2021	Variation €
CHARGES D'EXPLOITATION				
Fournitures, entretien, petit équipement	6063000	453,32	1 003,05	-549,73
Fournitures administratives	6064000	440,40	1 225,98	-785,58
Tickets d'entrée	6072100	0,00	463,86	-463,86
Sous-traitance générale	6110000	82 934,69	12 363,87	70 570,82
Locations Véhicules	6135150	2 770,00	0,00	2 770,00
Primes d'assurance	6160000	412,80	380,87	31,93
Formation	6182000	650,00	0,00	650,00
Frais de colloques, séminaires, conférences	6185000	1 082,00	15 433,09	-14 351,09
Personnel intérimaire	6211100	0,00	9 736,87	-9 736,87
Personnel détaché	6214000	7 871,72	21 737,92	-13 866,20
Honoraires	62260/61	25 165,10	16 978,10	8 187,00
Honoraires autres	6226200	1 450,00	0,00	1 450,00
Invitations (fabrication)	6232000	0,00	89,72	-89,72
Films-Travaux photos	6234000	1 500,00	360,00	1 140,00
Catalogues et imprimés	6236100	5 739,60	4 884,00	855,60
Frais de communication	6237000	0,00	0,00	0,00
Transports des biens	6244000	96,00	0,00	96,00
Voyages et déplacements	6251000	11 944,11	6 797,98	5 146,13
Missions	6256000	6 156,41	2 525,78	3 630,63
Réceptions	6257000	17 421,77	5 592,61	11 829,16
Frais postaux	6261000	1 015,64	548,09	467,55
Frais de téléphonie	6262000	0,00	145,00	-145,00
Services bancaires	6278110	1 799,91	1 976,62	-176,71
Cotisations aux organismes	6281000	7 700,00	4 500,00	3 200,00
Rémunérations du personnel stagiaire	6410000	4 310,07	1 474,20	2 835,87
Aides financières accordées	6570000	1 745 432,00	2 234 253,00	-488 821,00
Charges de gestion courante	6580000	0,00	0,33	-0,33
Total des charges d'exploitation		1 926 345,54	2 342 470,94	-416 125,40
Impôt sur les bénéfices	6950000	1 852,20	-60,73	1 912,93
Total impôt sur les sociétés		1 852,20	-60,73	1 912,93
TOTAL GENERAL DES CHARGES		1 928 197,74	2 342 410,21	-414 212,47
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations consommables virées au CR	7570000	1 859 537,95	2 254 604,71	-395 066,76
Produits divers de gestion courante	7580000	0,00	0,20	-0,20
Total produits d'exploitation		1 859 537,95	2 254 604,91	-395 066,96
PRODUITS FINANCIERS				
Intérêts sur livret	7684000	13 837,79	7 094,60	6 743,19
Total produits financiers		13 837,79	7 094,60	6 743,19
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Annulation actions antérieures	7720000	54 822,00	80 710,70	-25 888,70
Total produits exceptionnels		54 822,00	80 710,70	-25 888,70
TOTAL GENERAL DES PRODUITS		1 928 197,74	2 342 410,21	-414 212,47
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Prestations en natures	8710000	350 440,69	390 645,00	-40 204,31

ANNEXE AUX COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Suite à la déclaration à la préfecture de Paris en date du 11 janvier 2013, le fonds de dotation ayant pour titre : « Fonds Agir Pour L'Emploi EDF, sigle FAPE EDF » dont le siège est situé 6 rue Récamier 75007 Paris a été créé pour une durée indéterminée. Cette création a été publiée au journal officiel de la République Française sous le numéro 2465 paru le 2 février 2013.

Le fonds a pour objet de recevoir et gérer les biens et droits de toute nature qui lui seront apportés à titre gratuit et irrévocable afin, dans une finalité d'intérêt général, et par tout moyen, à l'exclusion d'aide directe à des personnes physiques, de soutenir le développement de l'emploi, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes qui en sont éloignées et d'agir en faveur de la lutte contre l'exclusion et pour le développement local.

A sa création, le fonds est constitué sans dotation en capital.

Le fonds de dotation fait appel à la générosité des salariés et retraités des fondateurs. Les dons manuels ainsi collectés sont abondés par les dons des fondateurs.

OBLIGATIONS COMPTABLES

Le fonds doit tenir à jour le jour une comptabilité conformément au plan comptable général et au règlement ANC 2018-06 applicable aux associations, fondations et fonds de dotation pour l'enregistrement de toutes les opérations financières. Par ailleurs, il doit établir chaque année un bilan, un compte de résultat et une annexe qui sont présentés à l'approbation du Conseil d'administration dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice. Ces comptes font l'objet d'une publication au Journal Officiel et d'un dépôt en préfecture comme le rapport annuel d'activité et le rapport du commissaire aux comptes.

En effet, les comptes annuels sont vérifiés par un commissaire aux comptes élu par le conseil d'administration. Ce dernier a désigné en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour la période d'arrêté annuel allant du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2024, le Cabinet MAZARS.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuation d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le plan comptable général et l'ANC 2018-06 modifiant le CRC 1999-01 (spécifique aux associations, aux fondations et fonds de dotation).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Le fonds de dotation n'étant pas assujéti à la TVA les opérations sont comptabilisées toutes taxes comprises.

Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

EVENEMENT POST CLOTURE

Néant

NOTES SUR LE BILAN

Fonds propres : dotations consommables

A sa création, le fonds est constitué sans dotation en capital.

Le solde de trésorerie correspondant à l'actif net transféré de la Fondation Agir Pour l'Emploi sous égide de la Fondation de France a fait l'objet à l'issue de sa liquidation d'un reversement au FAPE inscrit dans le compte de dotations consommables pour son montant total soit 1 574 849 €.

Les dons et legs effectués au profit du fonds, y compris les abondements, sont affectés également en dotations consommables. Il est à noter que dans le respect du principe de la permanence des méthodes, d'un exercice sur l'autre, de la fondation sous égide au fonds de dotation, le principe de rattachement de l'abondement afférent aux dons d'un exercice N est inscrit à la comptabilité de l'exercice N+1 c'est à dire à la date de l'appel et durant l'exercice de l'encaissement des fonds. Au titre de l'exercice 2022 les dons et abondements y afférents s'élèvent à 2 235 060 €.

La quote-part de ces dotations nécessaires à l'équilibre du compte du résultat, soit la somme de 1 859 538 €, et dans le respect des consommations autorisées par le Conseil d'administration est réaffectée en ressources à la clôture de l'exercice.

Dettes

Les dettes sur opérations facturées au 31 décembre 2022 de 2 797 360 € sont constituées d'opérations non réglées relatives aux aides financières accordées dont les appels de fonds n'ont pas été reçus à hauteur de 2 789 683 € et aux prestations des fournisseurs pour un montant total de 7 677 €.

Par ailleurs, la somme des factures fournisseurs non parvenues s'élève à 28 510 €.

Les dettes fiscales de 1 852 € représentent le montant de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'imposition des intérêts sur livrets en 2022.

Produits à recevoir

Les produits à recevoir comptabilisés au 31 décembre 2022 de 556 316 € sont composés de :

- 451 413 € de campagnes de dons salariés / retraités (EDF SA : 365 286 €, ENEDIS : 86 077 €, Filiales immobilières : 50€),

- 48 103 € de remises de chèques 2022 dont l'encaissement est intervenu au 1er trimestre 2023,
- 46 930 € d'abondements 2022 et antérieur non encaissés (Dalkia : 40 490 €, PEI : 6 160 €, CITELUM : 270 €, EDF Renouvelables : 10 €),
- 9 870 € de virements bancaires 2022 Hello Asso et d'un retraité.

Produits constatés d'avance

En application de la méthode de comptabilisation supra relative aux abondements, les versements réalisés en 2022 par les contributeurs d'un montant total de 22 456 € et afférents à l'abondement des dons 2022 ont été inscrits en produits constatés d'avance principalement.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance d'un montant de 7 176 € sont constituées des éléments suivants :

- 6 829 € de prestations pour un programme d'innovation sociale en partenariat avec URBAN LAB,
- 214 € de quote-part de charges relatives aux assurances facturées par EDF,
- 133 € de quote-part d'un abonnement SNCF d'un membre à la fois du Comité d'Engagement et du Conseil d'Administration rattachables à l'exercice 2023.

Comptes financiers

Le fonds de dotation a mis en place un Comité d'Investissement qui propose au Conseil d'Administration la politique d'investissement financier. Ce dernier a décidé de répartir l'encours sur plusieurs établissements financiers avec un plafond de 2 000 000 € selon l'organisation suivante :

➤ Crédit du Nord

Compte courant pour les opérations d'encaissement du fonds et de paiement relevant de l'activité courante. Il présente un solde débiteur de 48 320 €

Compte sur livret dont le solde est débiteur de 1 731 155 €. Le montant des intérêts à recevoir au 31 décembre 2022 est de 5 723 €

Il est à noter l'ouverture d'un compte Livret A en date du 23/03/22 dont son soldé débiteur est de 77 291 €. Le montant des intérêts reçus au 31/12/2022 sont de 791 €

➤ Crédit Coopératif

Compte courant dédié aux opérations de placement qui présente un solde débiteur de 518 € et d'un compte sur livret dont le solde est débiteur de 1 994 735 €

Au titre de l'année 2022, Les intérêts reçus sur le compte sur livret s'élèvent à 1 993 €

➤ CNP Assurances

Compte de capitalisation dont la valeur de rachat au 31 décembre est de 514 172 €. Le montant des intérêts reçus est de 5 331 € pour l'année 2022.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les produits

Les ressources du fonds sont définies à l'article 5.3 de ses statuts.

Pour cet exercice elles proviennent :

- De la quote-part de la dotation dont le Conseil d'administration autorise la consommation.
- Des produits financiers correspondant aux intérêts annuels sur livrets bancaires et contrat de capitalisation.
- Des annulations / reprises d'aides financières sur exercices antérieurs.

Les charges

Les ressources sont employées au financement des actions du fonds et de ses frais d'administration.

D'une manière générale les charges sont enregistrées dans l'exercice de l'exécution du contrat d'achat d'un bien ou d'un service.

Pour les actions de soutien financier du fonds en direction des porteurs de projet la date de décision du Comité exécutif détermine l'exercice de rattachement de l'opération pour le total de celle-ci indépendamment de son règlement. Ce dernier doit intervenir dans les deux années suivant la décision.

INFORMATIONS RELATIVES AUX MOYENS MIS A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX

L'entreprise EDF SA met à disposition du Fonds de dotation à titre gracieux des moyens pour son bon fonctionnement :

- le personnel du secrétariat général par l'intermédiaire d'une convention. Le coût du personnel du secrétariat général du FAPE, composé des salaires et charges de 3 salariés, a été valorisé par EDF SA pour un montant de 306 647 €
- les locaux et les frais de leur usage évalués à 43 794 €

Par ailleurs, la Fondation d'entreprise Groupe EDF assure à titre gracieux au nom et pour le compte du Fonds de dotation la tenue de sa comptabilité et l'exécution de ses opérations de trésorerie.

HONORAIRE COMMISSAIRES AU COMPTE

Le montant des honoraires 2022 du Cabinet Mazars s'élève à 18 148 €

TABLEAUX RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

VARIATION DES FONDS PROPRES

	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice	Variation de l'exercice
RAN Fondation de France	1 574 849			1 574 849	0
Dotations consommables	2 385 194	2 235 060	-2 254 605	2 365 650	-19 544
Dotations inscrites au CR	-2 254 605	-1 859 538	2 254 605	-1 859 538	395 067
Fonds propres	1 705 438	375 522	0	2 080 961	375 522

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Créances clients et compte rattachés	0	0	0
Autres créances	556 316	556 216	100
Charges constatées d'avance	7 176	7 176	0
TOTAL	563 492	563 392	100

ETAT DES DETTES

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Factures fournisseurs reçues à payer	7 677	7 677	0
Aides financières à payer	2 789 683	1 607 047	1 182 636
Factures non encore parvenues	28 510	28 510	0
Dettes fiscales et sociales	1 852	1 852	0
Produits constatés d'avance	22 456	22 456	0
TOTAL	2 850 178	1 667 542	1 182 636